

OUI au renforcement de la formation professionnelle supérieure

NON aux nouveaux titres (« Professional Bachelor »/« Professional Master »)

HES SUISSE, l'association faîtière nationale de tous les diplômés des hautes écoles spécialisées, compte plus de 80'000 membres et se considère comme un pont entre la formation initiale/continue et le marché du travail/l'économie. HES SUISSE soutient donc fondamentalement un renforcement de la formation professionnelle supérieure. La maturité professionnelle et une perméabilité élevée sont d'autres caractéristiques centrales du système de formation suisse.

Le train de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure propose l'introduction des titres complémentaires « Professional Bachelor » et « Professional Master » pour les diplômés de la formation professionnelle supérieure. Il s'agit d'introduire des suppléments de titre uniformes par « type de diplôme » :

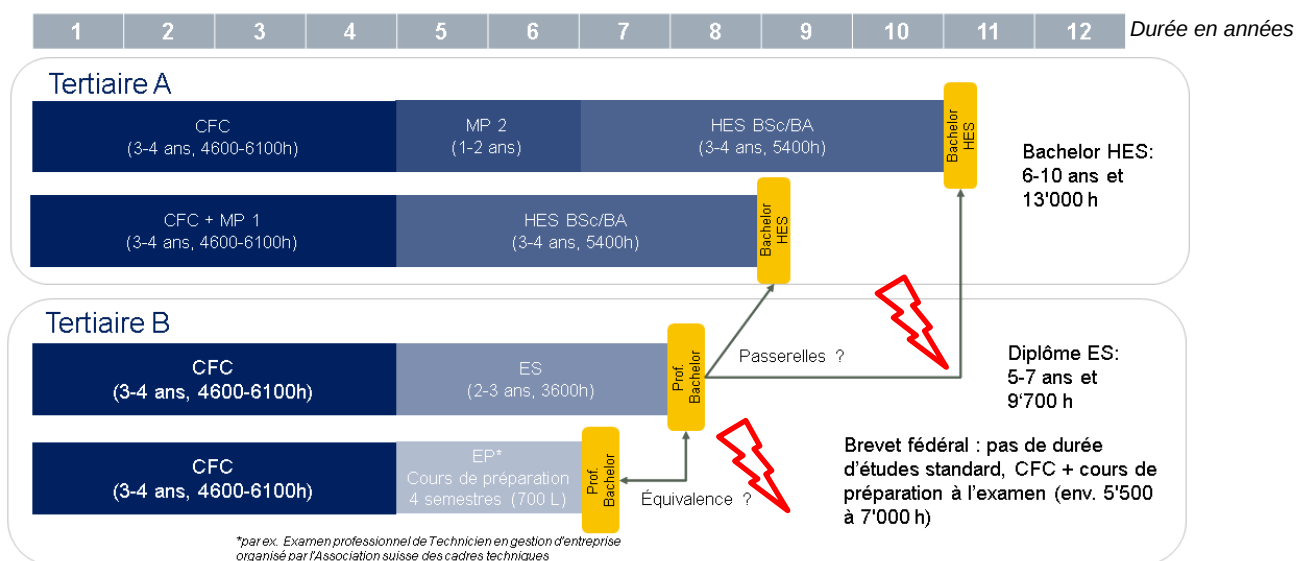
- Tous les examens professionnels fédéraux avec brevet fédéral ainsi que toutes les filières de formation ES avec diplôme ES doivent recevoir le complément de titre « Professional Bachelor ».
- Tous les examens professionnels fédéraux supérieurs avec diplôme fédéral doivent se voir attribuer le supplément de titre « Professional Master ».

L'objectif initial de ce renforcement était d'améliorer le classement des diplômes de la formation professionnelle supérieure dans le contexte international. Entre-temps, les acteurs confirment qu'il s'agit principalement d'une mesure de marketing.

Nos raisons de voter NON au « Bachelor professionnel »/« Master professionnel ».

Les titres proposés

- mettent les diplômes de la formation professionnelle sur un pied d'égalité avec ceux des hautes écoles conformément à la Déclaration de Bologne (bachelor, master, doctorat),
- nient le système d'enseignement supérieur actuel, appliqué au niveau international, avec les crédits ECTS et les exigences horaires qui les sous-tendent,
- provoquent une confusion supplémentaire, hautement indésirable, sur le marché du travail,
- par exemple avec un « Professional Bachelor in Nursing », le titre ou le niveau de formation ne peut pas être identifié (alors que les titres des hautes écoles sont clairement définis par la loi, par exemple « Bachelor of Science Nom Haute école en soins infirmiers »),
- affaiblissent le système de formation suisse à l'exemple de la maturité professionnelle (voir à ce sujet le graphique suivant pour la classification du « Professional Bachelor »).



Notre contre-proposition

HES SUISSE reconnaît les objectifs, mais propose d'utiliser les suppléments au diplôme déjà connus (Diploma Supplement) pour la formation professionnelle supérieure au lieu de nouveaux titres ou suppléments au titre.

Le supplément au diplôme

- sert à classer le titre et les compétences qui y sont associées.
- aide les employeurs à comprendre ce qui se cache derrière le diplôme et le titre.
- est une norme internationale.

Si un supplément devait néanmoins être introduit, comme le propose le Conseil fédéral, il faudrait l'intégrer dans le supplément au diplôme. Parce que

- Les suppléments au diplôme sont délivrés pour tous les diplômes de la formation professionnelle supérieure
- Ils contiennent des informations qui permettent aux employeurs en Suisse et à l'étranger d'évaluer les compétences professionnelles des diplômés.
- Le niveau du cadre national des certifications pour la formation professionnelle (CNC FP) est également imprimé dans le supplément au diplôme. Selon le diplôme de la formation professionnelle supérieure, il est possible d'ajouter une mention indiquant que ce niveau du CNC-BB est comparable à un bachelor ou à un master.
- Une mention supplémentaire concernant le « bachelor » ou le « master » permet d'évaluer encore mieux le niveau de la personne qui postule. Il n'est donc pas nécessaire de l'imprimer sur le diplôme ou de l'utiliser comme supplément au titre.
- En outre, nous recommandons de mentionner dans le supplément au diplôme, outre le niveau du cadre national des certifications pour la formation professionnelle (CNC FP), la classification correspondante selon la ISCED. En effet, l'UNESCO a développé une classification internationale standard de l'éducation (International Standard Classification for Education ISCED) afin de pouvoir comparer les performances des systèmes de formation. La ISCED 6 correspond au niveau baccalauréat ou équivalent. La ISCED 7 correspond au niveau master ou équivalent. Dans la ISCED, les examens professionnels supérieurs avec diplôme fédéral (EPS) sont classés au niveau 7. Les examens professionnels avec brevet fédéral (EP) et le diplôme ES sont classés au niveau 6.

Pour ces raisons, nous proposons les modifications suivantes :

Modifications législatives

LFPPr Art. 44a de titre et traduction anglaise simplifiée
selon message / projet

¹ Les compléments de titre de la formation professionnelle supérieure sont les suivants:

- a. «Professional Bachelor», si le titre a été obtenu à la suite d'un examen professionnel fédéral ou dans le cadre d'une filière de formation reconnue par la Confédération proposée par une école supérieure;
- b. «Professional Master», si le titre a été obtenu à la suite d'un examen professionnel fédéral supérieur.

Contre-proposition HES SUISSE

¹Les compléments de titre de la formation professionnelle supérieure dans le supplément au diplôme sont les suivants :

- a. « Comparable au niveau Bachelor » et au niveau 6 de la ISCED, si ...
- b. « Comparable au niveau Master » et au niveau 7 de la ISCED, si ...

Plus d'informations :

https://www.fhschweiz.ch/professional-bachelor_fr

Contact :

Nadia Stebler, Responsable Suisse occidentale, nadia.stebler@hessuisse.ch, 079 813 39 00

Toni Schmid, Directeur HES SUISSE, toni.schmid@fhschweiz.ch, 079 299 82 55